

CONFIDENTIEL
PROCES-VERBAL
AC/11-R/1 (Révisé)
OR. ANGL.
31 octobre 1951

GROUPE DE TRAVAIL SUR LE PARTAGE DES DEPENSES
DES QUARTIERS GENERAUX DU SACLANT

Procès-verbal d'une réunion qui s'est tenue
13 Belgrave Square, Londres S.W. 1
le jeudi 18 octobre, à 10 heures

PRESENTS

Président - M. G.O.J. van Tets (Pays-Bas)

M. R.O.P. Thissen (Belgique)	M. A.E. Ritchie (Canada)
M. S. Secher (Danemark)	M. Breithut (Etats-Unis)
M. J. Turpin (France)	Col. S. Marsiliani (Italie)
M. K. Hedemann (Norvège)	Senhor H. Queiroz (Portugal)
M. J. Mark	} Royaume- Uni
M. A.J.W. Leonard	

EGALEMENT PRESENT

Col. W. Adkins (Secrétariat international)

SECRETAIRE

M. J.S. Mackintosh

1. LE PRESIDENT souligne que le Groupe a été convoqué par le Secrétaire exécutif conformément aux instructions données par les Suppléants du Conseil lors de leur séance du 22 août (D-R(51)63 para. 13(2)). Le Groupe est chargé de mettre au point une formule pour le partage des dépenses budgétaires du SACLANT.
2. LE DELEGUE DU ROYAUME-UNI a quelques suggestions d'ordre général à formuler à ce propos. En principe, son gouvernement accepte que le partage des dépenses du SACLANT se fasse sur les mêmes bases que pour les dépenses du SHAPE. Toutefois, son gouvernement ne s'estime pas lié par le système que le Groupe a mis au point. Le représentant du Royaume-Uni pense que pour un Quartier Général terrestre quel qu'il soit, les sommes nécessaires ne seront pas considérables, mais il ne peut dire quel sera l'ordre de grandeur des dépenses afférentes à un quartier général mer. La sécurité de la liaison atlantique étant nécessaire à l'alliance occidentale dans son ensemble, il convient de lui accorder l'importance voulue. Il n'a pas reçu d'instructions lui permettant d'accepter une contribution d'un pourcentage supérieur à celui que son gouvernement avait accepté pour le SHAPE.
3. Les Délégués du Canada et du Portugal approuvent l'opinion du Délégué du Royaume-Uni.
4. LE DELEGUE DES ETATS-UNIS précise, bien qu'il n'ait pas reçu d'instructions formelles, que son gouvernement estime, pour des raisons très voisines de celles indiquées par le délégué du Royaume-Uni, que le partage des dépenses du SACLANT devrait se faire sur les mêmes bases que celui des dépenses du SHAPE.
5. LE DELEGUE DE LA FRANCE ne peut accepter que l'on applique la même formule pour le SACLANT que pour le SHAPE; il espère vivement que le SACLANT ne deviendra pas aussi onéreux que le SHAPE.
6. L'opinion du Délégué de la France est partagée par les délégués de la Belgique et de l'Italie.
7. LE DELEGUE DE LA NORVEGE, bien qu'il n'ait pas reçu d'instructions, pense que son gouvernement préférerait une formule fondée sur la capacité de paiement. Toutefois, si la mise au point sur cette base d'une formule acceptable retarde sensiblement la solution du problème, il pense que son gouvernement pourrait accepter la même formule que pour le SHAPE. En ce cas, la Norvège pourrait formuler une réserve générale semblable à celle qu'a faite le Suppléant de la Norvège au moment de l'accord sur la formule du SHAPE.

CONFIDENTIEL
AC/11-R/1 (Révisé)

8. LE PRESIDENT résumant les débats, indique qu'on semble se trouver en présence de deux thèses bien définies: L'une étant d'accepter, l'autre de rejeter la formule du partage des dépenses appliquée au SHAPE. Parlant en sa qualité de représentant des Pays-Bas, il rappelle que la formule du SHAPE constitue en soi une solution de compromis que son gouvernement n'avait acceptée que contre son gré. Pour des raisons parlementaires, son gouvernement craint que le montant de dépenses supplémentaires qu'impliquerait le SACLANT ne risque d'être très sensiblement plus élevé que celui qui est actuellement prévu; c'est pourquoi il ne désire pas être lié par une autre formule onéreuse, étant donné que le Quartier Général SACLANT n'en est encore qu'à l'état embryonnaire. Il est donc porté à partager l'opinion du délégué de la France.

9. LES DELEGUES DU ROYAUME-UNI ET DES ETATS-UNIS font remarquer que la question des normes de dépenses ne relève pas de la compétence de ce groupe, mais de celle du Budget. Il convient de faire la distinction entre des prévisions budgétaires exorbitantes et une répartition équitable des dépenses. Ils suggèrent que les pays qui n'estiment pouvoir accepter la formule du partage des dépenses du SHAPE préparent en commun d'autres propositions.

10. LE PRESIDENT propose alors la création d'un groupe subsidiaire composé des délégués de la Norvège, de la Belgique et de la France à qui il demande de ne pas perdre de vue, lorsqu'ils élaboreront leurs propositions, que toute formule mise au point doit pouvoir s'appliquer également aux Quartiers Généraux subordonnés.

11. LE DELEGUE DU CANADA exprime le désir de réexaminer toute formule qui fera par la suite l'objet d'un accord au cas où les dépenses deviendraient trop importantes et en particulier au cas où l'on s'en tiendrait à la formule du SHAPE.

12. Répondant à une question du Délégué du Portugal, qui désire savoir si la formule proposée sera fondée sur la capacité de paiement, le Président confirme que tel sera probablement le cas, tout en précisant que cette formule comportera également certains éléments de compromis afin de tenir compte de la réalité.

13. LE SECRETAIRE indique que l'on envisage de soumettre à l'approbation des Suppléants du Conseil, le 22 octobre 1951, un document indiquant les sommes qui sont nécessaires pour le SHAPE et les commandements subordonnés jusqu'au 31 décembre 1951. Ce document ne fera pas état du SACLANT.

14. LE GROUPE convient de se réunir à nouveau le jeudi 25 octobre à 10 heures 30 afin d'examiner les propositions soumises par le Groupe français.

13 Belgrave Square
Londres, S.W. 1